

# Décod' OURS N°13

## Attaques d'ours : Vers un été record en Ariège ?

France3 Occitanie – 2 octobre 2019

Les derniers bilans de la préfecture de l'Ariège laissent présager d'une année noire dans les estives, avec **plus d'un millier de bêtes tuées**, et près de 500 demandes d'indemnisation pour des attaques d'ours. Des chiffres en nette augmentation par rapport à 2018.

Un été potentiellement catastrophique dans les estives. Avant même la descente des derniers troupeaux, 2019 s'annonce comme une année record en termes de prédation ursine en Ariège.

Selon le dernier bilan de la préfecture, arrêté au 20 septembre, **les attaques d'ours ont causé la mort de 1063 ovins depuis le 1er janvier**. Soit presque deux fois plus qu'en 2018 (589), et cinq fois plus qu'en 2016 (190).

### Des dérochements conséquents

Une augmentation des attaques qui concerne également les bovins (27 bêtes tuées en 2019, 21 en 2018), et les chevaux (12 en 2019, 6 en 2018) mais aussi les ruches, avec trente-trois attaques contre six seulement en 2018.

Cette hausse des dégâts liés à la prédation s'explique en partie par les 3 dérochements qui se sont produits cet été. Le plus important d'entre eux, à Aston la nuit du 25 au 26 juin, a tué 265 brebis. Le nombre de demandes d'indemnisation a également augmenté, avec 484 dossiers contre 384 en 2018.

**FAUX !** Il s'agit d'une confusion fréquente entre les **constats effectués** et leurs **conclusions**. La préfecture a pourtant bien précisé, mais dans un style peu explicite aux non-spécialistes : **« sans préjuger des suites qui y seront données. Elle ne se substitue pas aux notes d'étape bilan des dommages proposées par la DREAL début septembre et fin d'année sur le bilan des dommages pour lesquels la responsabilité de l'ours n'est pas écartée ».**

**FAUX !** D'après le site officiel de la préfecture de région (info-ours) (*source*) au 3 octobre, le décompte pour l'Ariège arrêté au 23 septembre fait état de 467 constats (= demandes d'indemnisation) impliquant 1074 bêtes mortes ou blessées.

Ceux-ci se répartissant en :

- 109 constats en cours d'instruction, pour 469 bêtes mortes ou blessées, n'ayant donc **pas encore rendu de conclusion**. Dont le dérochement d'Aston.

- 135 constats, pour 181 bêtes mortes ou blessées, concluant **« cause de la mort indéterminée »**.

- 15 constats, pour 17 bêtes mortes ou blessées, concluant à **une prédation non due à l'ours**.

- 208 constats, pour **407 bêtes mortes ou blessées**, concluant à **la responsabilité de l'ours non écartée**. Si l'on y ajoute le constat du dérochement d'Aston, qui sera attribué à l'ours dès la signature de l'éleveur, on arrive à **672 bêtes mortes ou blessées attribuées à l'ours**.

**FAUX !** 121 bêtes en 2016, 441 en 2018, attribuées à l'ours **pour l'année entière** (*source* p.14 & *source* p.14).

**FAUX !** Encore la confusion entre les constats et leur conclusion. Toujours d'après info-ours, **seulement 3 poulains, et aucun bovin** attribués à l'ours au 3 octobre.

7 attaques de ruches, pour 15 ruches impliquées, au 3 octobre 2019. 4 attaques pour 14 ruches en 2018. (*source* p.14).

Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PRÉFECTURE DE L'ARIÈGE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES  
SERVICE ENVIRONNEMENT – RISQUES  
Unité biodiversité – forêt  
Dossier suivi par : Olivier Buissan  
Tél : 05 61 02 15 32  
Courriel : olivier.buissan@ariège.gouv.fr

Foix, le 26 septembre 2019

**Objet :** Bilan des dossiers de dommages d'ours réalisés par l'ONCFS du 1<sup>er</sup> janvier au 20 septembre (y compris pour 2019 des déclarations n'ayant pas fait l'objet de constats).

Cette note recense l'ensemble des constats de dommages réalisés par l'ONCFS (et pour 2019 des déclarations n'ayant pas fait l'objet d'un constat), sans préjuger des suites qui y seront données. Elle ne se substitue pas aux notes d'étape bilan des dommages proposées par la DREAL début septembre et fin d'année sur le bilan des dommages pour lesquels la responsabilité de l'ours n'est pas écartée.

### "Ces chiffres n'ont aucun sens" selon les associations pro-ours

Des chiffres importants, remis en cause par l'association Adet - Pays de l'ours. "Là où il faut faire attention, c'est de ne pas mettre tout ça sur le dos de l'ours, explique Alain Reynes, directeur de l'association. Ces chiffres n'ont aucun sens. Personne n'est capable de dire quelle est la part de l'ours et quelle est la part des autres causes de mortalité. »

Selon l'association, les chiffres sont gonflés par les nouvelles modalités d'indemnisation entrées en vigueur au mois de juillet qui, en l'absence de preuves, accordent le bénéfice du doute aux éleveurs si la responsabilité de l'ours ne peut être écartée.

Je n'ai pas de problème vis-à-vis des éleveurs, qu'ils soient indemnisés, poursuit Alain Reynes. Le seul problème que j'y vois, c'est que les opposants à l'ours utilisent ces chiffres pour incriminer l'ours et essayer de montrer que l'ours commet énormément de dégâts. La générosité du système se retourne contre l'ours.

### Des pertes préjudiciables pour la santé des éleveurs

Le son de cloche diffère chez les opposants à l'ours. Philippe Lacube, président de la chambre d'agriculture de l'Ariège, évoque des chiffres "alarmants", et insiste sur les conséquences (au-delà du préjudice financier) de ces pertes sur la santé des éleveurs.

Derrière ces chiffres il y a des hommes, des femmes. On a des gens qui sont vraiment au fond du trou psychologiquement, au bord de la rupture. Quand la catastrophe arrive, c'est à la fois de la douleur, une forme de culpabilité, aujourd'hui on voit vraiment des gens dans la détresse.

Alors que des effarouchements ont eu lieu pour la première fois cet été sur des estives de l'Ariège, le déclenchement de ces mesures est, selon les éleveurs, une preuve que la cohabitation entre l'ours et le pastoralisme est impossible.

"Nous ce qu'on demande aujourd'hui, c'est que les éleveurs aient le droit de protéger leur troupeau et de tirer quand l'ours veut prédater, poursuit Philippe Lacube. Et ensuite, il faut envisager leur retrait, parce qu'aujourd'hui c'est intenable, invivable et c'est tout un pan d'économie et de culture qu'on est en train de tuer. C'est un drame que nous vivons."

**PEUT-ÊTRE !** Mais étrangement on entend bien peu parler des 3 à 5% de pertes en estives hors prédation, soit 1800 à 3000 bêtes en Ariège (source p.418-419, p.462-463 & source p.3).

Et n'oublions pas que les dérochements ayant exceptionnellement gonflé les chiffres cette année en Ariège sont intervenus sur des troupeaux non-protégés, regroupés en couchade libre à proximité d'escarpements pour certains, et n'ont révélé aucun indice de prédation.

Ces pratiques particulièrement accidentogènes, ours ou pas, ont justement été officiellement soulignées par la Pastorale Pyrénéenne après avoir été critiquée à tort par la Chambre d'Agriculture de l'Ariège (source).

**FAUX !** Les trop rares estives appliquant les bonnes méthodes de conduite et de protection depuis une quinzaine d'années ont d'excellents résultats, bien qu'étant en pleine zone à ours. Pas de perte ou quelques pertes par an (chiffres DDT09 et chambre d'agriculture 31 (source)).



Décod'Ours est un programme de décryptage de l'actualité de l'ours par les associations Ferus et Pays de l'Ours - Adet

**VRAI !** Si l'on a effectivement une explosion des indemnisations, ces chiffres apparaissent comme une anomalie en regard des autres pays de l'Union Européenne : on en est au 23 septembre à **19 brebis qui seraient tuées ou blessées par ours en Ariège**, alors qu'au maximum **1,5 brebis sont indemnisées par ours et par an dans les autres pays de l'UE** (source p.48)

Ces chiffres ne peuvent qu'interroger sur la réalité biologique des prédatons invoquées.

**FAUX !** De 2014 à 2017, la vingtaine d'estives ayant subi des prédatons a vu ses effectifs augmenter de 15% en moyenne, soit environ 3000 bêtes (source p.14 & p.71).

De même, dans les Alpes, la région PACA, détenant la plus forte concentration de loups, est celle qui voit la plus faible diminution d'effectifs ovins de toute la France (source p.3).